

# Contrat Cochon 2026

Le présent contrat est passé entre :

<b>Le paysan :</b> Eddy GEORGET demeurant 80, impasse de la Houéro - 31530 BRETX Tel : 06 18 00 17 96 - 05 61 85 97 10 georget.eddy@neuf.fr D'une part,	L'amapien de l'AMAP <b>Prénom :</b> <b>Nom :</b> <b>Adresse :</b> <b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b> D'autre part.
--	---

## 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN en viande et produits transformés de PORC que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. La saison commencera avec une première livraison le 12/02/2026 pour s'achever le 17/12/2026.

Le PAYSAN se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas. L'attention de l'acheteur a été attirée sur les contraintes de production.

## 2 : Définition et prix des produits

A chaque distribution, l'ACHETEUR a le choix entre les produits suivants :

- PETIT COLIS DE VIANDE DE PORC : 3 kg de viande (1 rôti d'environ 700g, 1 escalope, 1 côte échine, 2 côtes filet, 1 plat de côtes, 2 ronds de saucisse de 450/500g chacun). 52,50 €
- GRAND COLIS DE VIANDE DE PORC : 6 kg de viande (1 rôti d'environ 800g, 2 escalopes, 2 côtes échine, 5 côtes filet, 1 plat de côtes, 4 ronds de saucisse de 450/500g chacun). 97 €
- GRAND COLIS DE SAUCISSE : 6 kg de saucisse (ronds de saucisse de 450/500g chacun). 98 €
- PETIT COLIS DE SAUCISSE : 3 kg de saucisse (ronds de saucisse de 450/500g chacun). 53,50 €
- GRAND COLIS DE CHARCUTERIE : Pas de conserve en verre ; jarret cuit 300g sous vide (deux mois de DLC, à garder au frais), pâté cuit 300g sous vide (deux mois de DLC, à garder au frais), 1 aller-retour de saucisse sèche, 380g de jambon en tranche sous vide (2 paquets de deux tranches), 300g de pâté sous vide, 150g de fromage de tête sous vide, 150g de rillettes sous vide. 45 €
- PETIT COLIS DE CHARCUTERIE : Pas de conserve ; jarret cuit 300g sous vide (deux mois de DLC à garder au frais), pâté cuit 300g sous vide (deux mois de DLC à garder au frais), 1 aller de saucisse sèche, 180g de jambon en tranche sous vide (1 paquets de deux tranches). 25 €

Les colis sont constitués de pièces de viandes découpées, mises sous vide, étiquetées et pesées en salle de découpe agréée. La viande est prête à être consommée ou congelée.

L'ACHETEUR précisera dans le tableau ci-dessous les quantités souhaitées pour chaque produit lors de chaque livraison.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

### 3 : Mode de production

Le PAYSAN s'engage à élever les animaux (croisés entre les races Gasconne, Large-White, Landrace, Duroc ...) objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans OGM, dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession.

Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera à l'ACHETEUR. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (abattage), la date limite de consommation.

L'élevage est certifié « Agriculture Biologique ».

Le PAYSAN s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison à l'ACHETEUR. Le PAYSAN s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser l'ACHETEUR et à garantir le respect de la chaîne du froid.

### 4 : Organisations des distributions

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera à SEPT DISTRIBUTIONS selon le rythme donné dans le tableau ci-dessous. Les distributions auront lieu de 18h00 à 19h00 sous la grange GAILHAGUET près de l'école de Brax (31490)

Ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas de production.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer sa part en ces lieux et places par une personne de son choix.

DATE	PETIT PORC VIANDE <b>52.50€</b> 3 kg	GRAND PORC VIANDE <b>97.00€</b> 6 kg	PETIT SAUCISSE <b>53.50€</b> 3 kg	GRAND SAUCISSE <b>98.00€</b> 6 kg	PETIT CHARCUTERIE <b>25.00€</b> 300g jarret cuit, 300g pâté cuit, 1 aller saucisse sèche, 180g jambon	GRAND CHARCUTERIE <b>45.00€</b> 300g jarret cuit, 300g pâté cuit, 1 aller-retour saucisse sèche, 380g jambon, 300g pâté sous vide, 150g fromage de tête, 150g rillettes
12/02/26						
23/04/26						
25/06/26						
27/08/26						
01/10/26						
12/11/26						
17/12/26						

### 5 : Prix

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire par produit indiqué à l'article 2 du présent contrat. Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PAYSAN et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués.

Le paiement du prix interviendra par chèques à l'ordre d'Eddy GEORGET, datés du jour de leur émission que l'ACHETEUR adressera au PAYSAN dix jours francs après la signature du présent contrat, à raison d'un chèque par livraison. Le PAYSAN présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour du mois au cours duquel aura lieu la distribution, ou aux dates convenues entre les parties.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

DATE DE DEBIT	MONTANT
12/02/26	
23/04/26	
25/06/26	
27/08/26	
01/10/26	
12/11/26	
17/12/26	

## 6 : FACULTE DE RENONCIATION – RESILIATION DU CONTRAT :

Dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR à la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée aux PAYSANS, peut être notifiée sur papier libre.

## 7 : ENGAGEMENT DE VISITE A LA FERME

Afin de comprendre et partager les conditions de production, l'ACHETEUR est vivement incité à participer à la visite de la ferme organisée en 2026 si les conditions sanitaires le permettent.

A Brax , le 08/11/2025

En deux exemplaires originaux.

L'ACHETEUR	LES PAYSANS
------------	-------------

## ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation, article L121-23 à 121\_26

### CONDITIONS

Compléter et signer ce questionnaire, l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception en utilisant l'adresse du producteur. L'expédier au plus tard dans le septième jour à partir du jour de la commande ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné,.....déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien :

Date de la commande :

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du client :